



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 février 2026**

L'an deux mil vingt six, le mercredi 11 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 5 février 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Présents : 16 Christian DRUELLE, Christophe DAMOUR, Christine BERENGUER, Jean-Michel BIZET, David GUIOT, Damien COCHARD, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Michael BOURGUIGNON, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSSE, Claudine DESMARES.

Absent avec pouvoir : 1 Gilberte BAUMANN a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 4 Philippe BARROUX, Loetitia DIFRAYA, Sophie FULIN, Elisabeth PREVOST.

Votants : 17 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

**Délibération n° 2026-10
Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers**

Monsieur le Maire rappelle que Tours Métropole Val de Loire est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2000 et en matière de collecte depuis le 1^{er} janvier 2003,

Tours Métropole Val de Loire a présenté son rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au Conseil Métropolitain du 29 septembre 2025.

Ce rapport doit respecter des indicateurs techniques, financiers et de performance conformément à l'article D. 2224-1 et de l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal ce même rapport, après que le Conseil Métropolitain en ait pris acte.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

-PREND ACTE du rapport 2024 de Tours Métropole Val de Loire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 11 février 2026,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET.

Le Maire

Christian DRUELLE

